
NOTES ET DOCUMENTS

LES PROBLÈMES ET LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT EN CORSE

Nadine LEVRATTO

Chargée de Recherche CNRS

"Retard historique", sous-développement, mal développement... les termes rendant compte des profondes difficultés économiques que connaît la Corse ne manquent pas. Ne manquent pas non plus les textes qui mettent en avant la situation politique, l'effondrement des marchés, le manque d'initiative économique, l'insularité... pour rendre compte des causes, toujours exogènes ou naturelles, de cette situation. Pourtant, un double point de vue s'impose. Celui d'une Corse vue comme la dernière région de France métropolitaine en termes de PIB, de richesse par tête, de population... qui ne parvient pas à rattraper le retard par rapport au reste du pays, retard qu'elle a accumulé depuis le début du siècle ce qui justifie qu'on lui accole souvent l'épithète "structurel". Et celui d'une Corse, élément de l'ensemble des îles de la Méditerranée qui, comme toutes les autres connaît un problème de chômage, une structure industrielle dominée par les très petites entreprises, le surcoût de la distance... et qui, à l'instar des autres membres de la Conférence des Régions Périphériques et Maritimes de l'Europe, demande à Bruxelles la reconnaissance du fait insulaire. Ces deux visions sont également vraies mais difficilement conciliables. Elles soulèvent néanmoins la même question, celle des causes de l'échec récurrent des politiques économiques de développement régional dans l'île alors que depuis les années soixante l'ensemble des acteurs locaux l'appellent de leurs vœux, sans que ces demandes et les campagnes de mesures qu'elles ont motivées aient été à ce jour suivies de véritables effets.

Il ne s'agit pas de nier l'amélioration de niveau et de la qualité de vie en région corse depuis une vingtaine d'années mais, alors que le processus de Matignon mobilise une grande partie du corps politique et social et qu'un programme exceptionnel d'investissement est discuté, de tâcher d'évaluer les politiques économiques entreprises et de tirer les enseignements des échecs récents.

La première partie rappellera les principales manifestations du retard économique durable de la Corse. Elle sera suivie d'une analyse des causes possibles de cette situation appréhendée à l'aide des théories du développement local qui voient dans le changement structurel, l'innovation et la Recherche-Développement, les conditions du décollage de certaines régions. La troisième partie apportera des éléments d'explications prenant explicitement en compte le syndrome d'insularité pour expliquer les piètres performances économiques de la Corse comme celles d'autres îles de l'Europe.

1. ENTRE LA CORSE ET LA FRANCE : UN ÉCART DE NATURE ET PAS SEULEMENT DE NIVEAU

Le classement des régions françaises qui laisse apparaître la Corse à la dernière place des régions métropolitaines ne donne qu'une image appauvrie d'une réalité dans laquelle il faudrait déjà distinguer ce qui relève de la consommation de ce qui est de l'ordre de la production. A des conditions de vie des ménages proches de la moyenne nationale (voir les enquêtes de l'INSEE) correspond en effet un déficit d'activités économiques qui transparaît au niveau des principaux mécanismes de croissance (voir la grille de lecture donnée dans Catin, 2000). Cette première partie, en comparant différents indicateurs régionaux et nationaux, cherche à apprécier l'ampleur du retard de la région.

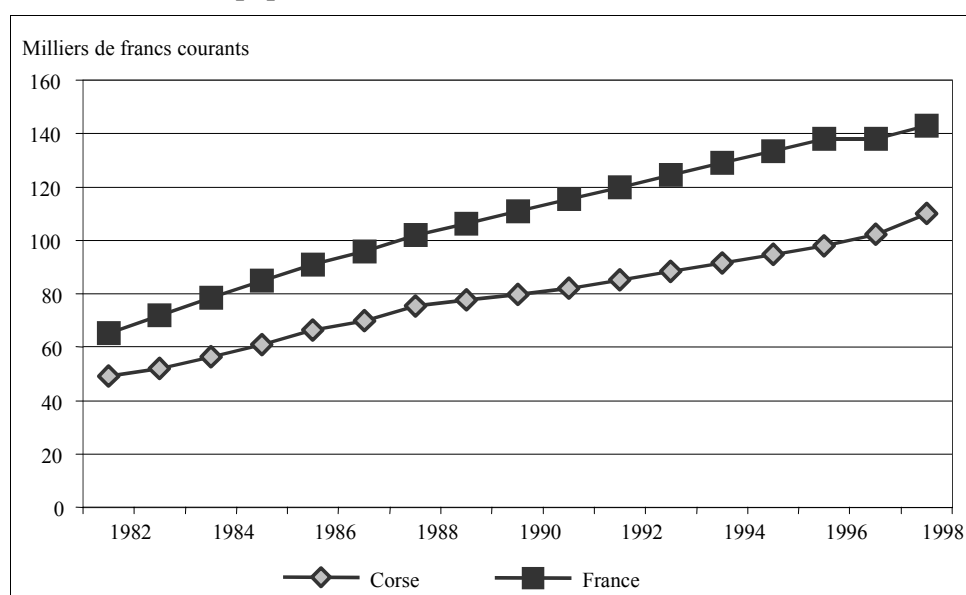
1.1. Un handicap polymorphe

- Afin de comparer les régions entre elles indépendamment de leur taille, il est d'usage de rapporter le PIB au nombre d'habitants ou d'emplois. Importante parmi toutes, cette valeur détermine, entre autres, le taux d'intervention de l'Europe dans l'économie régionale et les montants de Fonds structurels qui sont alloués. Ainsi, en dépit des critiques dont il est l'objet de la part de l'organisme Eurostat et du Comité des Régions selon lequel cet indicateur fournit peu d'informations sur la prospérité effective des citoyens, le PIB per capita s'est imposé à la Commission comme le "bon indicateur" de mesure du revenu par habitant et, par conséquent, comme critère central d'évaluation des disparités régionales. Cette valeur présente en effet l'avantage d'être une donnée statistique disponible pour toutes les régions européennes, de manière relativement homogène et fiable. Retenons le donc pour figurer l'état de la Corse et voyons quelles en sont les principales tendances et caractéristiques.

Classée 143^{ème} sur les 206 unités administratives de base (qui correspondent à la Région en France) que compte la Communauté européenne, la Corse fait partie d'un groupe qui compte également le Limousin et le Languedoc-Roussillon, groupe dans lequel, s'il y a effectivement eu croissance du PIB par tête depuis 10 ans, celle-ci ne suffit pas à combler l'écart qui les sépare des régions les plus riches de l'UE. C'est ainsi que le PIB par habitant est inférieur de 18 % à celui de la moyenne des régions de l'UE. Encore faut-il

rappeler combien ces calculs et les références qui les fondent ont fait l'objet de discussions au moment où il s'est agi de décider si oui ou non la Corse devait continuer à figurer parmi les zones d'objectif 1 qui, pour mémoire, bénéficient des dotations européennes les plus importantes. La conclusion est désormais connue puisque avec la Sardaigne et l'Irlande, la Corse est sortie de cette classe de régions, faisant ainsi économiser des montants importants à la Commission.

Graphique n° 1 : PIB/habitant entre 1982 et 1998



Au-delà de l'évidente disparité chronique existant entre les PIB par tête régionaux, il est frappant de constater que la Corse ne parvient pas à véritablement rattraper les 20 % d'écart qui la séparent du reste du territoire métropolitain (cf. graphique n° 1). Certes, la Corse de l'an 2000 est plus riche que celle du début des années quatre-vingts, sans parler de celle de la fin des années soixante où l'économie locale a commencé à se remettre de deux événements majeurs : une déprise démographique consécutive à la révolution industrielle et au développement des régions environnantes comparable à celle qu'ont supportée les Alpes françaises ; la disparition de l'agriculture pastorale et de montagne qui, traditionnellement, constituait l'activité dominante. Signalons aussi que, depuis l'entrée des nouveaux Lander allemands qui ont considérablement fait chuter le niveau de richesse par tête de l'Europe, la Corse est également plus riche en comparaison de la moyenne communautaire, ce qui a d'ailleurs motivé sa sortie progressive du groupe des zones d'objectif 1. Aussi, de manière paradoxale les acteurs locaux ont-ils eu à déplorer les effets négatifs de

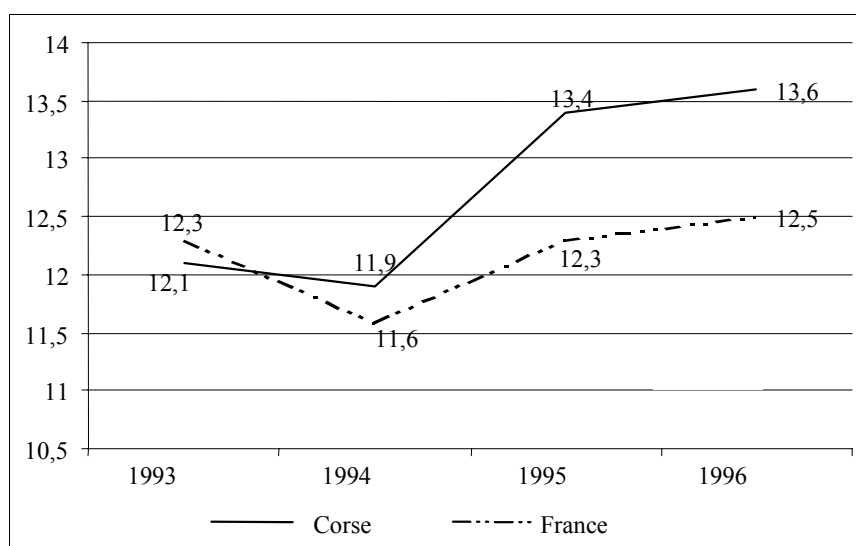
cette amélioration de la situation économique insulaire qui s'est notamment traduite par une disparition de sources de financement. Il est donc indiscutable que, sur la moyenne et longue période la richesse par habitant a augmenté, mais cette hausse n'a pas suffi à rapprocher l'économie locale du groupe des régions les plus riches qui, comparativement, ont vu leur niveau de PIB par tête croître plus vite que celui des régions les moins favorisées.

Encore faut-il noter à ce propos combien le mode de calcul retenu est susceptible de déformer la réalité insulaire. Le mode de calcul du PIB varie au cours du temps et, à intervalles réguliers, sont effectués des toilettages des sources de données. Or, ceux-ci ne sont pas anodins puisque, par exemple, entre 1993 et 1995, suite à la révision des fichiers des salaires publics et à la prise en compte des revenus immobiliers que les ménages tirent du tourisme, le PIB corse a été réévalué de 2,5 milliards de francs, soit 12 % du total. Cette hausse importante n'a bien évidemment aucun rapport avec la variation réelle de l'activité économique. Mais, à côté de ces effets mécaniques qui seraient passés inaperçus dans une région comme PACA ou Rhône-Alpes, il est des problèmes liés au calcul du PIB qui conduisent à mettre en doute sa capacité à évaluer le potentiel économique effectif de l'île. En effet, la mesure de l'activité des agents retenue repose sur le principe de base de la résidence. En d'autres termes, c'est l'activité effectuée par un agent pendant un an ou plus qui est mesurée et ce afin de s'assurer que la production est totalement et exclusivement créée sur le territoire considéré. Or, la Corse comme toutes les régions dites "en retard de développement", perçoit à ce titre même et pour l'aider à surmonter ses handicaps, des aides et subventions publiques dont les montants sont inclus dans le calcul de la richesse par tête. Cette situation ne va pas sans rappeler les débats qui ont animé l'inclusion des allocations familiales dans le revenu imposable des ménages. Pour le moins paradoxal, ce mode de calcul conduit à un résultat aberrant : la région est considérée comme plus riche parce qu'elle est aidée au titre de sa relative pauvreté !

- Le chômage, retracé sur le graphique n° 2, apparaît comme la manifestation d'un déséquilibre structurel du marché du travail local. Le taux de chômage est systématiquement plus élevé en Corse que dans les autres régions françaises, et ce depuis le début des années quatre-vingt, mais moins élevé tout de même que dans les DOM où un tiers de la population active est au chômage. La seule exception à cette règle a été observée au cours de la période 1992-1993, le taux de chômage annuel moyen étant en Corse inférieur ou égal à celui observé en France, cette dérogation ne trouvant pas d'explication économique robuste. Mais le désajustement n'est pas seulement d'ordre quantitatif ; il présente également une forte composante qualitative qui prend naissance dans la faible mobilité géographique et professionnelle de la population active. La faiblesse du niveau de formation initiale moyen aggravée par un retard qui vient à peine d'être comblé en matière de formation professionnelle entrave les

capacités d'adaptation des salariés et des demandeurs d'emplois aux nouvelles conditions du marché. Enfin, il faut souligner l'opposition entre la durée limitée des offres de travail proposées par les entreprises et la recherche de postes stables, de préférence dans la fonction publique d'État ou territoriale, de la part des personnes en quête d'emploi. Typique de l'économie de rente administrative, cette caractéristique est l'une des facettes du repli de l'économie locale qui ne concerne pas seulement le monde du travail mais aussi celui de l'entreprise.

Graphique n° 2 : Taux de chômage (%)



Source : INSEE.

- Une autre caractéristique majeure de la Corse réside dans la faible diversité de son économie largement dominée par un petit nombre de secteurs d'activité (tourisme et commerce en tête). Cette excessive spécialisation n'est pas nouvelle ; elle est héritée du XIX^{ème} siècle puisque, n'étant pas parvenue à pérenniser les industries qui ont pris naissance autour des mines et des ports, la Corse est demeurée longtemps une région agricole marquée à partir de la fin des années soixante par la montée en puissance du tourisme. Typique des îles, le manque d'industrialisation conduit les petites économies insulaires à adopter une stratégie de production de services parmi lesquels le tourisme joue un rôle essentiel. Le tourisme, à lui seul, représente 6,8 % de la valeur ajoutée de la Corse (3,8 % en Languedoc-Roussillon)¹.

¹ Pour la relation entre la structure productive des îles et le processus de spécialisation, voir Paulin (1997) qui, à partir de la théorie du commerce international, rend compte de la spécialisation sectorielle et factorielle des économies insulaires de la Caraïbe.

**Tableau n° 1 : Valeur ajoutée des secteurs d'activité
dans le PIB de la Corse en 1996**

Secteur	Valeur ajoutée (en millions de francs)	Part dans le total de la valeur ajoutée (%)	Structure nationale de la valeur ajoutée (%)
Agriculture	530	2	2
Industrie	2 200	9	23
Construction	1 830	7	5
Services marchands	13 400	56	52
Services non marchands	6 400	26	18
Total	24 500	100	100

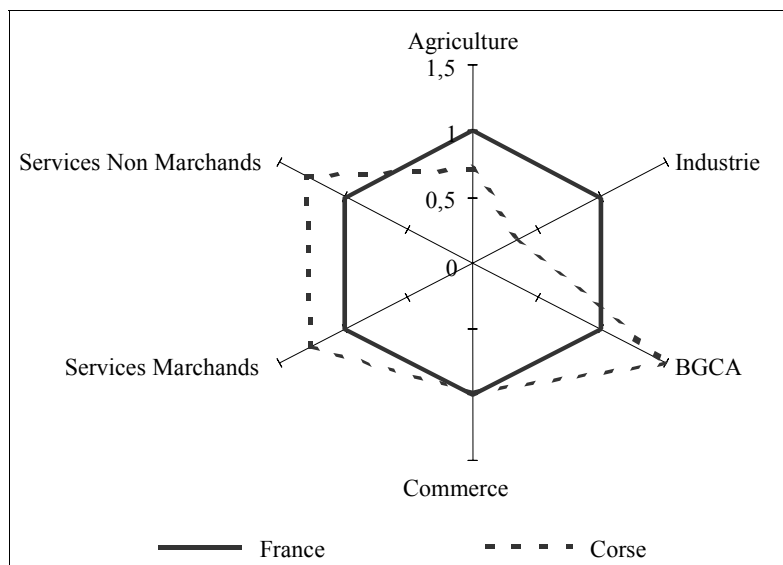
Source : INSEE Corse-ADEC, 2000.

Le tableau n° 1 met nettement en évidence le poids du tertiaire dans l'économie de la région puisque ce secteur est à l'origine de 80 % de la valeur ajoutée créée. De plus, on doit souligner qu'un quart de la richesse régionale se trouve produit par les services non marchands, secteur composé des Administrations de l'État et des collectivités locales, ce qui place la Corse loin devant les régions semblables (22 % pour le Limousin, 21 % pour Languedoc-Roussillon et 18 % pour la France entière). Alors qu'il est resté à peu près stable (entre 22 et 23 % de la valeur ajoutée selon les années) entre 1982 et 1992, le poids des services non marchands s'est accru de manière très importante entre 1992 et 1994, date à laquelle on a atteint les 26,4 %.

L'économie de la Corse parvient difficilement à échapper à cette logique d'activité alimentée par la rente administrative donc peu créatrice de valeur interne. La quasi-inexistence de l'industrie entrave le développement d'un multiplicateur d'activité si bien que des revenus de transferts générés à l'extérieur de l'île, retournent immédiatement après avoir transité par une unité de négoce à des entreprises installées hors de Corse. On retrouve bien ici les caractéristiques de toute économie dite de transfert dans laquelle "l'industrie et l'ensemble des activités productives sont sapées dans leur ressort profond : la création de valeurs d'échange est inéluctablement évincée par les transferts publics et leur double, l'importation" (de Miras, 1987), ce qui est à l'origine de la déconnexion apparente entre les croissances du PIB, de la consommation par tête et de la productivité.

Au total, la structure économique de la Corse se révèle parfaitement cohérente avec les caractéristiques traditionnellement attribuées à l'île, à savoir : une image rurale et touristique ; une forte concentration d'activités à faible valeur ajoutée dans une région qui est aussi la moins industrialisée de France ; une surreprésentation de la fonction publique dont les salaires compensent en partie la faiblesse des ressources locales.

Graphique n° 3 : Écart relatif à la France de la structure sectorielle corse (valeur ajoutée, en 1996)

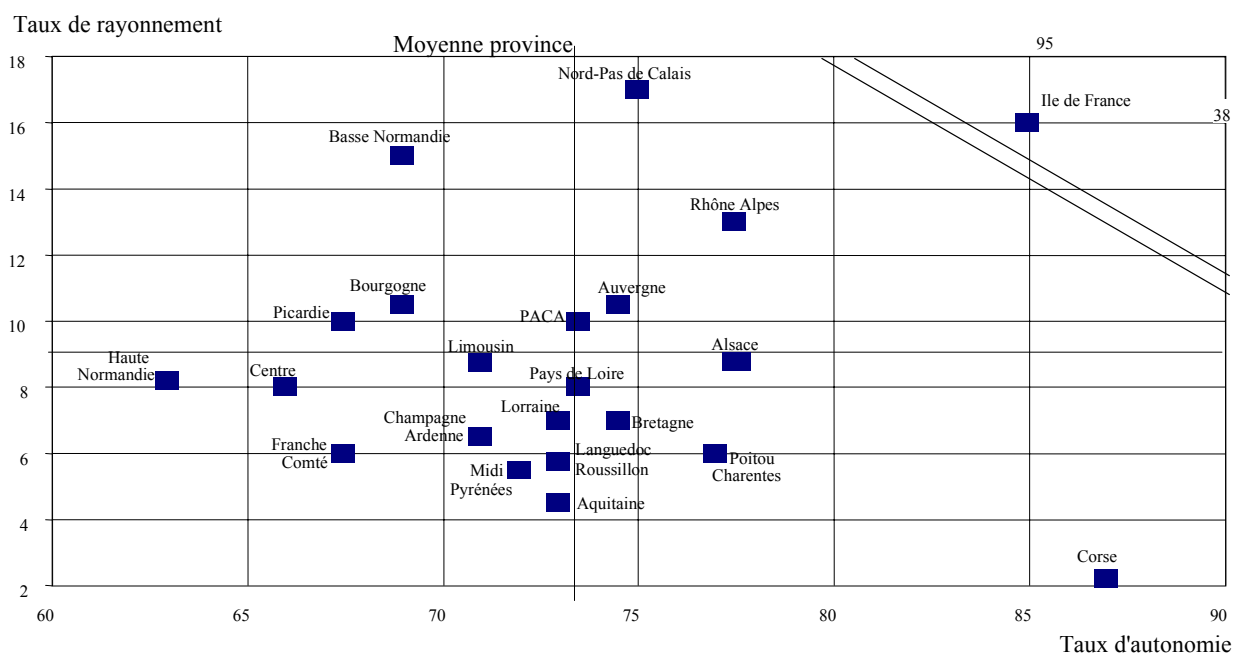


Source : INSEE Corse.

- L'isolement économique de la région constitue la dernière caractéristique de l'île à la fois cause et conséquence de la faiblesse de son PIB marchand. Ce repli économique apparaît sur le graphique n° 4 sur lequel sont figurés les taux de rayonnement et d'autonomie des vingt-deux régions de la France métropolitaine.

On peut ainsi constater que le taux d'autonomie mesuré par la part des effectifs salariés régionaux appartenant à des établissements dont le siège social est dans la région atteint 87 % en Corse, cette situation n'étant rencontrée nulle part ailleurs. Le caractère exceptionnel de la situation régionale est également révélé par la faiblesse corrélative du taux de rayonnement (2 % pour l'île) qui décrit la part des effectifs salariés employés hors de la région parmi l'ensemble des salariés des établissements dont le siège social est dans la région. Peu d'emplois localisés en Corse générés par des entreprises continentales, peu de salariés employés hors de Corse par des entreprises insulaires. Ces deux éléments se conjuguent et donnent à la région un profil de territoire auto-centré, économiquement autonome et donc à l'écart des dynamiques externes. L'une des causes de la rupture existant entre les tendances des indicateurs macroéconomiques nationaux et régionaux réside ainsi dans la stratégie essentiellement territoriale des entreprises locales qui n'envisagent de croissance qu'à l'intérieur des limites géographiques de la région. Des enquêtes montrent

Graphique n° 4 : Taux de rayonnement et d'autonomie des différentes régions de France métropolitaine



Source : INSEE.

pourtant que les entreprises perçoivent l'étroitesse du marché. La prise de conscience de l'existence de débouchés extérieurs s'accompagne cependant rarement d'une délocalisation d'une partie de la production, les entreprises dont le siège social est situé en Corse qui possèdent des établissements à l'extérieur de l'île étant si rares (moins de dix) que quiconque connaît un peu l'industrie locale est capable de les nommer !

Faiblesse du PIB par tête, chômage élevé, domination des services notamment non marchands, nombreuses défaillances d'entreprises et isolement exacerbé sont des faits unanimement dénoncés, mais à ce jour non corrigés malgré une implication importante des pouvoirs publics que nous allons maintenant tenter de chiffrer.

1.2. Des aides publiques sous-consommées

La Corse coûte cher. Souvent entendu, ce constat dressé sur le ton de la critique mérite d'être affiné. Cher par rapport à quoi ? Cher à l'aune de quelle norme ? Les textes faisant mention de ce coût excessif sont nombreux (vingt à ce jour) et ont commencé à être publiés bien avant le plus célèbre parce que plus récent Rapport dit Glavany. Mottet en 1836, Blanqui très inspiré des Recherches Historiques et Statistiques sur la Corse de Robiquet en 1841, Clémenceau en 1908, Piobb en 1909 dénonçaient déjà l'état de délabrement de la Corse et le niveau élevé des dépenses réalisées par la France pour la pacifier et l'aménager². Plus d'un siècle après, les mêmes griefs sont exprimés sur la base d'informations la plupart du temps parcellaires qui permettent difficilement d'apprécier combien la Corse coûte effectivement à la France. Entre les 12 milliards de francs popularisés dans un rapport parlementaire de 1994, chiffre brut n'incluant pas les recettes mais comprenant en revanche les habituels transferts effectués par l'État, les 1,5 milliards d'aides dites particulières calculés en 1996 et les 3 milliards de dépenses spécifiques de solidarité tirés du décompte de l'enquête parlementaire de l'automne 1998 dont 600 millions de francs proviennent de la mise en place de la zone franche selon le rapport officiel transmis par le Gouvernement à l'assemblée nationale en 1999, il est assez difficile de trancher. Doit-on d'ailleurs le faire ? Tout au plus peut-on tâcher de recenser les divers postes de dépenses inscrits au contrat de Plan État-Région et au Docup pour voir non seulement combien mais aussi comment les fonds publics sont affectés dans la région.

Au total, sur plus de 12 milliards de ressources publiques injectées en 1997 en Corse, près de trois milliards et demi, soit 13 500 francs par habitant, le sont au titre d'une solidarité spécifique. Ces aides sont bien sur conséquentes ; moins toutefois que n'aiment à le souligner les détracteurs de la Corse. Pourtant, et c'est là que réside véritablement le paradoxe, ces aides permettent d'autant moins de combler le retard économique qu'elles sont relativement peu consommées.

² Ces textes ont été réunis par G.X. Cullioli dans un ouvrage "La Corse aux rapports".

Tableau n° 2

<i>Dépenses de l'État pour son propre compte :</i>	4 949
traitement des fonctionnaires en poste dans l'île	2 304
pensions et retraites	2 114
autres dépenses de fonctionnement des services	347
investissements de l'État pour son propre compte	184
<i>Concours aux collectivités locales :</i>	3 362
dotations budgétaires et concours financiers	2 347
fiscalité transférée	362
compensation d'exonérations et de dégrèvements législatifs	653
<i>Subventions versées aux tiers :</i>	493
subventions de fonctionnement	336
subventions d'investissement	157
<i>Concours spécifiques</i>	
Statut fiscal dérogatoire et Zone Franche	1 493
Continuité territoriale	937
Office Agricole et hydraulique	40,7
Part des engagements de l'État dans le contrat de plan (par an)	58
Crédits exceptionnels hors contrat de plan	60
Crédits d'origine communautaire (par an)	312
Dotations générale de décentralisation	348
Fiscalité transférée	300
Total	12 352,7

En millions de francs.

Premier constat, les financements européens, théoriquement importants puisque l'île est encore, et jusqu'en 2006, classée zone d'objectif 1³, sont peu sollicités. Sur les sept grands axes du Docup : le désenclavement et les infrastructures de support (440 millions de francs en provenance du FEDER), la valorisation des produits du sol et de la mer, l'université, le recherche et les énergies nouvelles (80 millions de francs mobilisés par l'UE), le patrimoine touristique et culturel, l'environnement (200 millions de francs), le développement économique et la valorisation des ressources humaines (200 millions de francs), les équipements structurants, les énergies renouvelables, les opérations concernant les ports de pêche ont connu des retards importants puisque en 1998, soit un an avant la fin de la période de programmation, moins de la moitié des dépenses avaient été réalisées. C'est peu mais toutefois plus que le PIC PME qui, mobilisant environ 55 millions de francs, n'avait fait l'objet d'aucun paiement à la fin de l'année 1997, que le PIC Adapt qui était payé à la hauteur de 18,5 % ou que le volet inter-régional (Corse-Toscane et Corse-Sardaigne) du Programme INTERREG II qui étaient respectivement de 0,4 et 6 % à la même date.

³ Sur la période 1989-1999, la Corse a bénéficié de plus de 3 milliards de francs de crédits communautaires dont 1,9 concernent la période 1994-1999.

La sous-consommation des crédits européens observable localement n'est pas propre à la Corse ; elle caractérise au contraire l'ensemble des régions d'objectif 1 françaises, qu'elles soient insulaires ou non. Le caractère extrêmement centralisé des procédures nationales semble être responsable du retard observé car cette situation ne se retrouve nulle part ailleurs en Europe.

De fait, et ce sera le second constat, la mise en œuvre du dernier contrat de plan a été très lente, comme le montrent les niveaux d'engagements mesurés à mi-parcours à la fin de l'année 1996. A cette date, les taux d'engagement observés en Corse s'élevaient à 39,73 % pour l'État (contre 47,08 % en moyenne nationale) et à 39,89 % pour la Collectivité territoriale (le taux moyen pour toutes les régions dépassant les 52 %). A la fin de 1997, soit au terme de la quatrième année d'exécution du contrat de plan, le montant des dotations représentait 66 % des sommes initialement prévues, les principaux retards ayant concerné les affaires sanitaires et sociales (44 %), l'aménagement (45 %), la culture (49 %), la pêche (49 %), l'enseignement (50 %), l'université (53 %), le tourisme (53 %) et les actions de développement économique (57 %). Les meilleurs taux de consommation étaient enregistrés pour les secteurs des télécommunications (82 %), de la jeunesse et des sports (82 %) et de l'agriculture (74,5 %). Pour qui connaît la base rétrécie de la pyramide des âges en Corse et la faiblesse de l'agriculture dans la production de richesse ou l'emploi, d'une part, et l'importance qu'occupent le développement économique, l'aménagement, la culture et l'université dans les discours, d'autre part, ce résultat a de quoi surprendre.

Ainsi donc, la question des raisons de l'échec des politiques économiques à produire des résultats et même à être mises en œuvre, doit être posée. L'efficacité du système peut bien évidemment être mise en cause : certaines études ont montré que la durée moyenne d'instruction par l'Agence de Développement Économique de la Corse des dossiers de demandes de bonification d'intérêts s'élevait à environ 170 jours, les extrêmes allant d'un mois à près de deux ans (Assemblée de Corse, 1998). Mais elle va s'améliorant et même si le fonctionnement du Comité Régional des Aides n'est pas des meilleurs, on peut douter qu'il puisse à lui seul expliquer un mal développement aussi durable. La réponse est ailleurs, dans les mouvements d'ensemble de l'économie corse et dans son incapacité à s'inscrire dans le sentier de croissance national ou européen.

2. UN DÉFICIT D'INNOVATION

L'échec le plus évident des politiques économiques mises en œuvre en Corse se manifeste dans l'immobilisme de la structure économique : domination du tertiaire non marchand, valeur ajoutée de l'industrie exceptionnellement faible, insuffisance de productivité et de compétitivité, manque d'attraction des investissements directs extérieurs, innovations marginales. L'analyse des causes

de ce phénomène nous conduit à faire un détour par les analyses du changement structurel qui soulignent l'idée que dans un système économique fondé sur le savoir où le capital humain joue un rôle fondamental, la diffusion et l'utilisation de l'information occupent en effet, à côté de sa création, une place essentielle dans le processus de croissance. Ce qui détermine alors la réussite des entreprises dépend de leur efficacité à rassembler et à utiliser des connaissances. Dans de tels systèmes savoir-faire et compétences sont développés de façon interactive et partagés au sein de sous-groupes et de réseaux où le "savoir-qui" est déterminant⁴ et dont la spécificité est telle qu'ils tendent à se multiplier, conférant par là même à l'économie la forme d'une hiérarchie de réseaux (Klein et Rosenberg, 1986 et OCDE, 1996) qui ont pour principale fonction l'accélération de l'acquisition et de la diffusion des connaissances. Quel bilan peut-on donc dresser de l'action des Pouvoirs Publics en Corse de ce point de vue ?

2.1. Un essai d'évaluation de la Recherche-Développement

Les lieux de discussions consacrés à la question de la technologie ne manquent pas en Corse puisque la région est dotée d'un Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie, d'un Réseau de Diffusion Technologique, d'un Club d'Entreprises Technologiques... Parallèlement, la divulgation de l'Internet et la multiplication des sites se sont également accompagnés d'un discours sur la disparition des handicaps liés à l'insularité du simple fait que n'importe quel poste peut communiquer avec n'importe quel autre. Ainsi, les technologies de l'information et de la communication pouvant gommer la distance, tous les espoirs seraient permis pour la Corse dont le capital beauté pourrait attirer les "brain trust" d'entreprises, réglant ainsi tous les problèmes de développement ou presque.

Cependant, au-delà de la présence de ces réseaux d'acteurs plus ou moins formels, se pose nécessairement la question de l'impact de ces pratiques coopératives sur la dynamique économique de la région. Pour l'apprécier de manière satisfaisante, il est nécessaire de discerner les différentes aides concourant à la constitution de réseaux d'entreprises fondés sur le partage de connaissances et le développement de projets communs. Depuis que le développement technologique constitue une des priorités de l'action publique, soit à partir du milieu des années quatre-vingts, le renforcement du potentiel de recherche et d'innovation de la France doit beaucoup à la mise en place d'aides budgétaires et de contrats incitatifs (Lhuillery et Templé, 1994). L'ampleur de l'effet produit par ce type d'action étant indissociable des montants injectés, tant l'indivisibilité des investissements en RD est manifeste, c'est par la mise en

⁴ La typologie des savoirs proposée par Lundvall et Johnson (1994) distingue en effet les savoirs codifiés (savoir-quoi et savoir-pour quoi) qui sont assimilables à de l'information et les savoirs tacites (savoir-comment et savoir-qui) dont l'acquisition relève de l'apprentissage et de la pratique sociale.

évidence du poids des interventions de l'ANVAR dans ses différents domaines de compétence qu'il convient de commencer.

La comparaison entre les montants d'aides ANVAR distribués en Corse, environ 4 millions de francs par an, et dans les régions économiquement comparables du point de vue du financement de l'innovation⁵ laisse apparaître un écart important en défaveur de l'île qui bénéficie de faibles montants (elle est systématiquement en avant dernière position devant la Réunion lorsqu'on observe les volumes, le nombre de dossiers ainsi que sa contribution au RIDT et passe dernière ex-aequo dans le classement par poids moyen des financements accordés). Le désavantage ne semble pas s'atténuer. Ainsi, en 1999, la délégation Corse a soutenu cinq projets – pour un montant de 2,63 MF – dont principalement trois phases de faisabilité et développements de projets pour un montant de 2,19 MF et deux recrutements pour l'innovation pour un montant de 0,33 MF. Toujours à titre de comparaison, la délégation du Limousin a soutenu soixante-deux projets – pour un montant de 15,98 MF – dont principalement vingt phases de faisabilité et développements de projets pour un montant de 11,67 MF, douze recrutements pour l'innovation pour un montant de 2 MF et vingt-huit projets "jeunes" pour un montant de 0,79 MF.

Tout en étant conscient des limites inhérentes au recours à la dépense des entreprises en recherche-développement qui tend à assimiler l'innovation à une activité totalement marchande, il peut être utile de reprendre des données⁶ mettant en évidence le retard régional en matière de RD à l'aide du ratio dépenses intérieures de Recherche-Développement (DIRD)/PIB qui, pour l'ensemble du territoire national atteint 1,8 %, allant jusqu'à près de 4 % pour l'Île de France et Midi-Pyrénées, alors que la Corse est la seule région française où ce ratio est inférieur à 0,25 %. De plus, en ce qui concerne les variations de la ventilation des dépenses de RD par secteur d'exécution, qui permettent d'apprécier le pourcentage des dépenses publiques par rapport aux dépenses intérieures brutes en RD, la région se distingue de l'ensemble des autres par un taux égal à 100 %. Il apparaît aussi que, bien que relevant encore de l'objectif 1, la région ait assez peu consommé les Fonds structurels consacrés à la recherche et développement technologique (RDT), à l'instar d'ailleurs des autres régions de la Communauté européenne classées dans le même objectif, qui ont eu un pourcentage de RDT trois fois inférieur à celles de l'objectif 2.

⁵ Il est surprenant de noter que les régions les moins avancées technologiquement n'incluent pas systématiquement les départements semblables repérés par l'INSEE sur la base d'un indice composite prenant en compte la structure de la valeur ajoutée, des indicateurs de richesse et d'activité et la structure de l'emploi. Compte tenu de ces critères, sont considérés comme semblables à la Corse les départements suivants : Hautes-Alpes, Alpes de Haute Provence, Alpes Maritimes, Var, Aude, Hérault, Hautes Pyrénées, Pyrénées Orientales et Charente Maritime.

⁶ Les chiffres cités sont tirés des rapports suivants : Rapport Européen sur les Indicateurs Scientifiques et Technologiques, 1994, ch. 6 et Second European Report on S&T Indicators, 1997.

Ces chiffres rendent compte de la difficulté que l'on éprouve à trouver, au sein du territoire étudié, de véritables modalités de partage des connaissances et des apprentissages. La faible densité de cadres et professions intellectuelles libérales dans la population totale (3,0 % sur la région – où les cadres de la fonction publique et les enseignants représentent l'essentiel – contre 5,9 % au niveau national) et de professions intermédiaires (6,1 % avec une majorité d'instituteurs et de personnels de la santé contre 10,2 %) d'une part et la part importante de personnes sans activité professionnelle (45,9 %, dont plus de la moitié est constituée d'inactifs de moins de 60 ans, contre 25,9 % sur l'ensemble du territoire) explique en grande partie la difficulté de toute tentative de mise en évidence de relations inter-entreprises intangibles relevant plus de la coopération que des liens marchands. Le dénombrement du personnel de la RD, rendu délicat car la région étudiée est exclue des douze enquêtes réalisées par le Conseil National des Ingénieurs et Scientifiques de France, probablement en raison du nombre extrêmement faible d'ingénieurs de RD sur ce territoire, aggrave encore ce constat.

L'étroitesse de cette catégorie de personnel (moins de dix postes de cette nature ont été identifiés avec certitude) nous a conduit à élargir notre quête à l'ensemble des personnels impliqués dans la RD car, compte tenu de la nature du tissu d'entreprises (95 % ne comptent aucun salarié), trouver un service de RD ne peut relever que de l'exception. Il s'est avéré en revanche possible de procéder à un recensement exhaustif de la population concernée à partir des statistiques du Livre Blanc de la Recherche pour la Région Corse et d'informations fournies par la DRIRE, la DRRT, la Délégation Nationale de l'ANVAR et l'Agence de Développement Économique. Sur la période 1994-1999 qui correspond au Contrat de Plan État-Région, on dispose des renseignements suivants :

- sur les 22 aides au recrutement de cadres de la DRIRE, on dénombre un ingénieur de RD, deux ingénieurs qualité et un responsable des méthodes ;
- la Délégation Régionale de l'ANVAR a accordé 10 aides au recrutement pour l'innovation (0 en 1994, 1 en 1995, 1 en 1996, 3 en 1997, 3 en 1998 et 1 en 1999).

Ces postes viennent s'ajouter à ceux recensés dans le Livre Blanc de la Recherche soit six chercheurs et dix ingénieurs employés dans les organismes de transfert. Au total, le potentiel de recherche de la Collectivité territoriale de Corse est donné dans le tableau n° 3.

On observe une grande inertie de l'activité de RD dans l'île qui n'a pas tiré profit de l'effet de délocalisation des activités de RD correspondant à la désindustrialisation de l'Île de France dont ont bénéficié les régions méditerranéennes, le Sud-Ouest et le groupe des ZFI⁷ (Bourdon, 1999). Cette

⁷ Il s'agit de Poitou-Charentes, Aquitaine, Gironde, Limousin, Auvergne.

mise à l'écart de courants nationaux trouve une explication dans trois phénomènes liés à l'environnement de l'activité de RD qui ne font qu'accentuer la recherche de résultats commercialisables par les entreprises qui recrutent des chercheurs (Beltramo, Paul et Perret, 1999) :

- la forte dépendance entre les activités de RD et le contexte industriel local (Lung, 1997 repris dans Boyer et Didier, 1998) qui, en Corse où n'existe pas de tradition industrielle ancrée, se traduit par une faiblesse extrême de la recherche industrielle ;
- la relation existant entre l'innovation et la taille des entreprises (de Barry et Savoye, 1994) qui, particulièrement important dans le système national de production français, ne peut qu'accentuer le désavantage supporté par les entreprises locales ;
- l'importance que joue l'insertion dans des réseaux dans le processus d'innovation (Duyster et Hagedoorn, 1995 et OCDE 1997), condition déjà pénalisante pour l'ensemble des entreprises nationales, mais qu'il devient totalement inenvisageable de respecter pour l'essentiel des entreprises locales.

Tableau n° 3

Régions	Chercheurs* de la RD publique		Chercheurs de la RD industrielle	
	Nombre	Chercheurs/ population(%)**	Chercheurs***	Chercheurs/ population(%)**
Corse	270	10,4	25	1
France	71 385	12,3	68 486	11,8

*Enseignants chercheurs, chercheurs des EPST et ingénieurs des EPIC, en personnes physiques ; **pour 10 000 habitants ; *** et ingénieurs liés à la RD.

Tableau n° 4 : Nombre de brevets déposés

	Corse	France	Corse/France (%)
1994	8	16 039	0,05
1995	9	15 896	0,06
1996	22	16 400	0,13
1997	15	16 899	0,09
1998	9	16 795	0,05

Source : INPI.

Dans ce contexte, il n'est pas étonnant de constater que la consommation de ressources de RD est plutôt basse, que le Crédit Impôt-Recherche qui mesure l'intensité de l'effort de RD des entreprises est limité (297 000 F en 1995 et 106 000 F en 1997 contre un minimum d'environ 20 millions de F dans les autres régions françaises) et que, in fine, la dynamique de l'innovation soit ralentie ainsi que l'atteste le petit nombre de brevets déposés, même si ce dernier ne représente qu'imparfaitement l'effort de RD qui peut être réalisé (tableau n° 4).

Dans la mesure où la connaissance technologique est localisée puisqu'elle résulte de processus d'apprentissage spécifiques, l'importance de l'environnement et de l'information "héréditaire" se révèle cruciale pour l'entreprise innovante ; or, dans un tel contexte, il est impossible que s'exercent des effets de *spillovers* technologiques car ils ne peuvent prendre naissance sur aucun des pôles technologiques existants en Corse. C'est ainsi que l'examen des créations d'entreprises rend compte de phénomènes d'auto-renforcement dans les secteurs des services aux particuliers (+702 sur 1990 créations comptées en 1997) et tout particulièrement dans la branche Hôtels-Cafés-Restaurants (+539), du commerce (+602) et dans une moindre mesure de la construction (+287) et des services aux entreprises (+207). La logique de création de telles activités s'appuie essentiellement sur l'existence d'une demande locale et sur l'influence déterminante qu'exerce l'effet de proximité dans la satisfaction de cette dernière, si bien que la définition de l'activité est surdéterminée par la localisation spatiale et par l'anticipation de débouchés sur place. L'inflexion de cette tendance lourde à une tertiarisation orientée vers les ménages semble difficilement pouvoir être obtenue à l'aide des seuls instruments de la politique régionale.

Plus particulièrement, on observe que la Corse souffre d'une sous-représentation de la RD privée par rapport à la recherche publique qui rappelle largement, quoique de manière bien plus accentuée encore, celle que l'on a pu observer dans la formation de la valeur ajoutée. Relevant à la fois d'une volonté de rééquilibrage de l'effort national en matière de politique technologique et d'une logique que l'on pourrait qualifier de schumpéterienne au sens où il s'agirait de créer un socle sur lequel puissent se greffer des activités de RD industrielle, le développement de la RD publique n'a pas encore produit les effets d'entraînement que l'on pourrait en attendre sur le secteur privé ni par le biais de la constitution de réseaux de recherche et d'innovation visant à maximiser le rendement social de la recherche, ni par l'exercice d'effets d'agglomération permettant d'augmenter l'avantage comparatif de la région dans une optique à la Porter (1990).

2.2. D'importants efforts publics

La Région Corse n'échappe pas à la logique des politiques économiques inspirées des approches de la croissance endogène car les efforts de financement réalisés sur les postes "éducation", "formation continue", "université et recherche" reposent sur l'adhésion à l'idée selon laquelle, en tant que biens collectifs, ces éléments génèrent des externalités positives susceptibles de conduire à des gains de productivité et de renforcer le processus de croissance. On peut toutefois s'interroger sur la manière dont la politique économique régionale cherche à renforcer les *spillovers* intra et inter-régionaux dans la mesure où ils se diffusent plus facilement au sein d'un même secteur ou d'activités complémentaires et où leur puissance est inversement proportionnelle à la distance physique entre deux régions (Maurseth et Vespagen, 1998).

La diffusion des principes de l'économie de la connaissance en région Corse repose sur une adhésion générale aux trois missions fondamentales des Pouvoirs Publics que sont :

- l'amélioration de la diffusion du savoir grâce à la mise en œuvre de collaborations Université-Entreprise-État permettant de diffuser les nouvelles technologies auprès d'un large éventail d'acteurs,
- la mise en valeur du capital humain grâce à l'offre d'une formation initiale générale et un dispositif renforcé de formation continue,
- la mise en œuvre de moyens favorisant l'évolution des modes d'organisation car, pour traduire le progrès technique en gains de productivité, il est nécessaire d'impulser des changements organisationnels internes permettant d'accroître la flexibilité l'entreprise.

Les efforts et effets d'annonce déployés pour favoriser la création et l'implantation d'entreprises dont l'activité incorpore davantage de technologie passent par la mise en œuvre d'actions visant à rénover les procédés de fabrication grâce à l'introduction de nouvelles techniques et de nouveaux procédés impulsés par des centres de Transfert (CRITT Corse Technologie mais aussi pépinières ou incubateurs), financées par une batterie d'aides (Anvar, Ademe, procédures Atout, Programme d'Initiative Communautaire sur l'adaptation des PME de Corse au marché unique, Aides gérées par le Réseau de Diffusion Technologique) et portées par d'importants crédits régionaux de structure et de fonctionnement alloués à la recherche et l'enseignement supérieur⁸. La Corse s'est ainsi dotée de l'ensemble des modalités d'intervention qui peuvent être mises en place par les collectivités locales dans le domaine de la recherche et de l'innovation qui, comme le souligne l'OST, sont d'autant plus nécessaires que les acteurs qui interviennent dans le champ de la recherche et de la technologie sont de plus en plus nombreux et que les collectivités locales ont pour mission de faciliter et d'encourager les interrelations entre acteurs qui ne travaillent pas spontanément ensemble (Mustar, 1999).

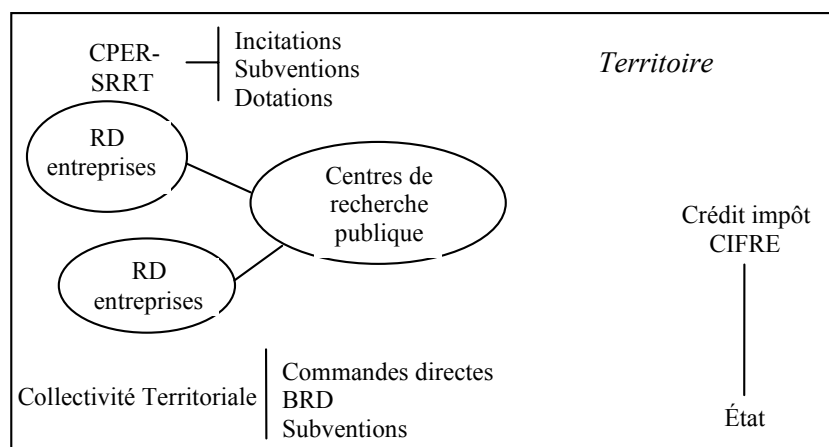
De nombreuses études et faits stylisés mettent en exergue l'influence positive exercée par l'innovation sur la productivité des entreprises, les niveaux élevés de la croissance et de l'exportation dans les entreprises réalisant des dépenses de RD régulières ou encore les effets favorables du changement technique sur la croissance de l'emploi (Boyer et Didier, 1998). C'est donc sur les efforts réalisés au plan local dans le but d'impulser une dynamique tractée par les deux facteurs clés que constituent, d'une part, la technologie et, d'autre part, l'emploi que nous allons nous consacrer.

⁸ La carte des formations supérieures, dont l'adoption revient – de par l'article 52 de la Loi du 13 mai 1991 – à l'Assemblée de Corse est l'un des points forts de la politique de développement régional.

Avec environ deux cents enseignants-chercheurs et chercheurs relevant de la recherche publique, la Corse se situe en dernière position des régions françaises en valeur brute mais atteint un ratio de 10 chercheurs pour 10 000 habitants ce qui, sur ce segment, la place dans le groupe de tête des régions françaises (voir Mustar, 1999 pour les données concernant les 21 autres régions). Cet aspect positif se trouve largement contrecarré par l'absence intégrale de chercheurs de la RD industrielle alors que le ratio national pour 10 000 habitants égale 11,8 et que les plus bas niveaux observés en Languedoc-Roussillon et dans le Nord-Pas-de-Calais dépassent tout de même 2 pour 10 000 (respectivement 2,2 et 2,4). La faiblesse du dispositif de RD transparait également dans le petit nombre de laboratoires de grands instituts de recherche nationaux présents sur l'île. A coté du Centre INRA qui compte 76 personnes dont 22 scientifiques et ingénieurs répartis en quatre unités et de l'Unité de Recherche Associée CNRS (29 enseignants chercheurs, 2 ingénieurs, 1 chercheur CNRS) on ne trouve qu'une station de l'IFREMER composée d'un laboratoire côtier de la Direction de l'Environnement Littoral et des laboratoires universitaires.

Mais la manifestation de l'effort des pouvoirs publics sur l'activité de la RD ne se traduit pas seulement en termes d'emplois. L'injection de ressources publiques dans les entreprises est sensible comme le montrent les indicateurs suivants. Pour l'année 1996, sur les 56 millions de francs de DIRD dépensés dans la région, tous ont une origine publique qui se partage entre l'enseignement supérieur, lequel avec un rapport au PIB de l'ordre de 0,11 % reçoit 31 millions de francs, et les entreprises qui reçoivent globalement 28 millions de francs au titre de la RD. Sur ce montant, 1 909 000 francs sont pris en compte par la DRIRE, ce qui leur donne droit à un crédit-impôt recherche égal à 106 000 francs.

Schéma n° 1



La pénétration de nouvelles technologies dans le secteur productif régional passe par l'alimentation de canaux divers s'inscrivant dans un modèle interactif de diffusion de l'innovation tel que donné dans le schéma n° 1.

Largement inspiré des analyses sur le "district industriel innovateur" où les aspects liés à la concentration des capitaux et des savoir-faire sont essentiels dans la mise en œuvre des politiques de développement régional, ce schéma se retrouve appliqué au cas de la Corse. Les actions publiques sont fondées sur une logique d'induction d'après laquelle les pôles de recherche génèrent des effets d'agglomération, promeuvent la compétitivité structurelle des entreprises et, à terme, de tout le circuit économique (Acs, Audretsch et Feldman, 1991). Le caractère atypique de la situation régionale est cependant suffisamment marqué dans le sens d'un déséquilibre entre dépenses publiques et privées de RD pour qu'il soit impossible de faire apparaître un quelconque effet de complémentarité entre les deux groupes de dépenses (David, Hall et Toole, 1999).

Toutefois, faute de réponse apportée à la question de l'existence d'une éventuelle "trappe à l'aide technologique" dont on soupçonne l'effet dans le cas d'actions ex nihilo sur la RD, les mesures adoptées par la puissance publique prouvent que cette dernière a du mal à trancher entre différents modèles de localisation des activités technologiques. D'un côté, l'ampleur prise par l'Université de Corse, installée sur un site unique autour duquel se sont greffés le Centre Régional d'Innovation et de Transfert de Technologie, ainsi qu'un Institut de Créativité d'Entreprise semble aller dans le sens d'une recherche de rendements croissants dans le processus de RD qui justifierait un modèle de localisation fondé sur la concentration. De l'autre, les efforts déployés dans le but d'attirer des centres d'innovation formés par des filiales ou des PME (dans le Parc d'activité de la ville de Bastia ou la zone industrielle d'Ajaccio) manifestent l'adhésion à une logique de réseaux dans l'organisation des centres de production (Corse Composite Aéronautique, filiale d'Aérospatiale, ses sous-traitants et le CRITT par exemple). Un troisième modèle de localisation, qui a depuis peu émergé, procéderait d'un modèle alternatif de localisation de la RD relativement indépendante des autres fonctions de l'entreprise (proposition d'accueil du synchrotron...) mettant l'accent sur la qualité de l'environnement et les complémentarités intellectuelles avec des implantations proches des centres de recherche des instituts nationaux ou de l'Université.

Difficile à trancher en tant que tel, le problème de la domination de l'un ou l'autre de ces modèles ne peut être résolu que par l'adoption d'une démarche méso-économique où la vision spatiale de la RD est identifiée au travers de la recherche de synergies entre les acteurs et collectivités territoriales (Bourdon, 1999). Les enquêtes de l'OST destinées à mettre en évidence la place de la RD dans la politique des régions françaises (Mustar, 1999) ne mentionnant pas la Corse, il est difficile de procéder à des comparaisons strictes de données. Pour

les budgets de 1996, on retiendra les chiffres présentés dans le tableau n° 5, qui confirment la faiblesse de la région Corse.

Tableau n° 5

Régions	Répartition inter-régionale (%)		Ratio des budgets de la RD des Conseils Régionaux	
	RD publique	Budget RD des Conseils Régionaux	à la RD publique régionale (%)	au PIB régional (%)
Ile-de-France	40,0	6,5	0,4	0,4
Basse-Normandie	0,9	4,2	11,6	3,7
Poitou-Charentes	1,1	4,4	9,8	3,7
Limousin	0,4	1,1	8,1	2,2
Corse*	0,1	1,2	29,5	5,6

Sources : OST et *Collectivité Territoriale de Corse.

Par ailleurs, d'un point de vue exclusivement local, les informations précédentes peuvent être complétées par le calcul du poids relatif des interventions de la Collectivité Territoriale de Corse en matière de recherche et transfert de technologie, lesquelles, représentant un montant total de CP égal à 16 500 000 Francs pour un budget total de 2 674 845 000, représentent 0,62 % du total des dépenses.

Cette partie nous a permis de montrer que le cas de la Corse respecte la typologie des régions de l'UE puisqu'à des régions du Nord où domine une RDT surtout réalisée par les firmes privées et largement régie par la demande, correspondent des régions du Sud dans lesquelles l'engagement du secteur public est beaucoup plus important et où les transferts de technologie entre les secteurs public et privé ainsi qu'entre entreprises du secteur privé sont moindres. Cette percolation limitée entre une sphère de la production de connaissances et une sphère de l'incorporation et la valorisation marchande de cette dernière obère la possibilité de mettre en commun des savoirs et des apprentissages entre les acteurs économiques du territoire.

3. UNE LECTURE NISSOLOGIQUE D'UNE ÉCONOMIE ISOLÉE

Les tentatives d'explication qui mettent l'accent sur les comportements échouent à ce jour à rendre compte des difficultés économiques récurrentes rencontrées dans l'île. Non seulement la dénonciation du manque d'esprit d'entreprise est battu en brèche par l'étude des tendances industrielles corses au cours du XIX^{ème} siècle (Levratto et Filippi, 2001) mais considérer que la région est en train de combler le retard que la sépare des autres régions françaises en franchissant en accéléré les étapes d'un développement à la Rostow est un non sens du point de vue de l'économie géographique (voir Catin, 1995 ; Catin et Ghio, 2000). L'échec des politiques économiques successivement mises en œuvre et l'écart structurel entre la richesse par tête locale et la moyenne nationale

ne sont en fait pas propre à la Corse. Ces deux caractéristiques sont le lot de tous les DOM-TOM et de toutes les îles européennes, Baléares exceptées. C'est donc en direction de ce trait commun aux îles et en observant la différence entre une grande économie nationale et une petite économie insulaire que nous allons chercher à rendre compte des difficultés de développement observées en Corse (voir Levratto, 2001). Ce recentrage sur les îles, identifié par les géographes comme une démarche nissologique, va nous conduire dans cette dernière partie, à repérer les principaux handicaps liés à l'insularité et à voir ce qui, au-delà de la distance physique, explique l'écart persistant entre les performances économiques de la Corse et celles de la France.

3.1. La Corse, Petite Économie Insulaire

Les critères théoriques permettant d'identifier la Petite Économie Insulaire (PEI) sont encore assez mal fixés (Poirine, 1995, et les différentes contributions regroupées dans Crusol, Hein et Vellas, 1998). Il faut donc se replier sur la réalité politique et stratégique en vigueur qui, forte de la reconnaissance du potentiel en ressources halieutiques et des enjeux que représente la délimitation internationale des zones de la mer territoriale des îles, permet de repérer des critères simples définissant la PEI :

- l'exiguïté du territoire (moins de 30 000 km²) ;
- la taille réduite de la population presque toujours inférieure à un million d'habitants ;
- l'éloignement par rapport aux grands ensembles industriels mondiaux.

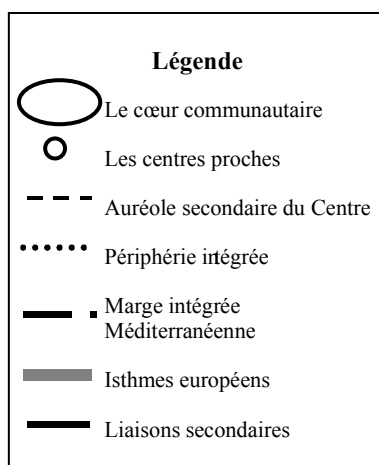
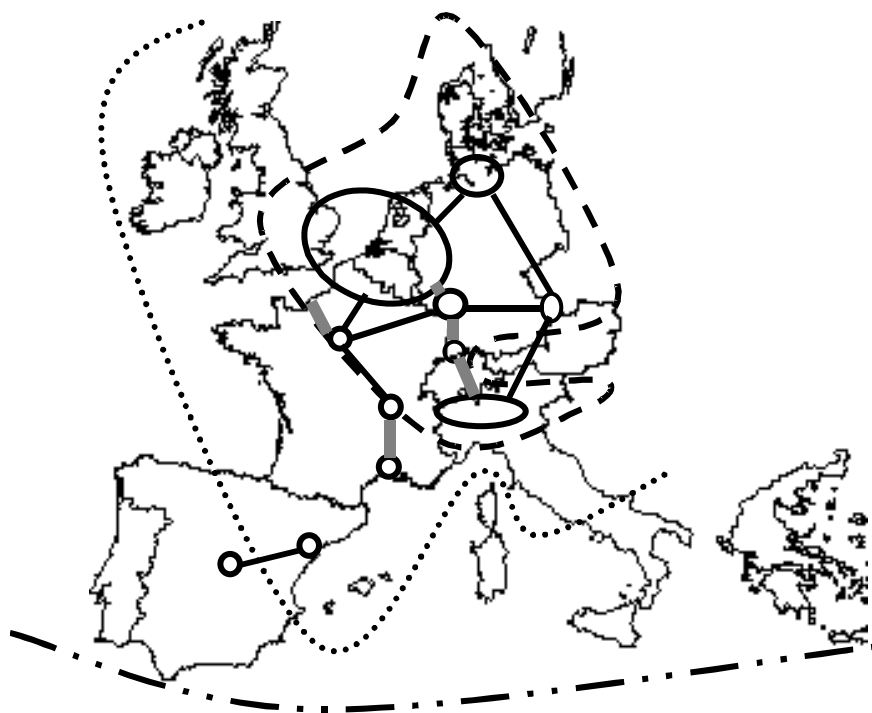
Si l'on admet avec les experts des politiques régionales européennes que le développement économique relatif aux régions dépend de leur possibilité d'accès géographique aux activités économiques générales de la Communauté, c'est-à-dire de leur situation plus ou moins périphérique ou centrale, il est clair que la Corse illustre assez bien le cas des territoires éloignés des grands pôles de développement économique. Cet éloignement et les problèmes corrélatifs à s'intégrer dans une logique d'agglomération sont à l'origine de la difficulté de ces espaces à participer au processus d'échange international. On ne compte d'ailleurs plus les cas où la distance physique, voire économique, est dénoncée comme la cause irréductible de sous-développement

Dans le cas qui nous intéresse, le couple centre/périphérie fait sens, dans la mesure où existent des relations déséquilibrées de personnes, de marchandises, de capitaux, d'informations, de décision... Cependant, justement parce qu'il est fondé sur une logique d'échange (inégal), le système est dynamique. Si certaines périphéries peuvent devenir des angles morts (elles sont alors dites délaissées), d'autres peuvent bénéficier de leur situation (avantage à terme à la taille plus grande, à la position de contact avec l'extérieur du système spatial...). Cela peut entraîner des inversions de polarité dans une logique qui reste globalement

identique ou encore des changements de systèmes. Recourir au modèle centre/périphérie pour rendre compte de la place de la Corse dans le schéma européen permet alors de comprendre pourquoi l'intégration économique ou juridique ne résout rien à l'affaire. Quel que soit le statut des îles qui peut aller de l'intégration juridique totale, comme dans le cas de la Corse, à l'autonomie, comme à Jersey, on trouve toujours une forte différenciation à l'intérieur de l'espace de référence, en l'occurrence la Communauté européenne. L'attitude de la Commission européenne à ce propos ne laisse aucun doute quant à la reconnaissance effective de l'impact économique de la distance puisque, régulièrement, le Rapport sur les Régions publié par la Direction Générale à la Politique Régionale et Cohésion insiste sur la nécessité de mettre en œuvre des moyens qui viseraient à réduire les disparités entre les îles et le reste de l'Europe. Les experts admettent que "ces disparités sont étroitement liées à la localisation géographique et à l'accessibilité, dans la mesure où, plus la région est périphérique et moins elle est accessible, moins son PIB par habitant a des chances d'être élevé" (6^{ème} Rapport Périodique sur les Régions). Comme les îles européennes sont toutes situées à la périphérie, voire à l'ultra-périphérie, de l'Europe, on a communément tendance à considérer qu'en favorisant les relations avec le continent grâce au développement des transports on pourra atténuer leur caractère insulaire et ainsi, dans une perspective de cohésion de l'espace communautaire, leur conférer des chances de développement équivalentes à celles des autres régions de l'Union.

Mais, manifestement, les investissements dans les transports, qu'il s'agisse d'augmenter leur fréquence et de raccourcir le temps d'accès pour les passagers et le fret, ne suffisent pas à provoquer une réduction des disparités de développement, ni même à contribuer de manière importante à la croissance régionale. Aucune monographie, aucune statistique ne montrent que le développement d'une économie insulaire présente une relation quelconque avec le régime des transports qui y est appliqué. Que soient étudiées les conséquences de l'application du principe de concurrence, d'une aide globale ou d'un subventionnement à l'acte, on ne trouve aucune analyse empirique permettant de prouver qu'existe un régime optimal stable dans le temps et qu'il exerce une influence significative sur la croissance de l'économie. Ce vide s'explique par le caractère polysémique de la distance. On sait depuis longtemps qu'elle ne se réduit pas à du linéaire et que sa perception et son impact résultent également de sa traduction en unités de temps et d'une "impression" d'accessibilité. Or, cette reconnaissance de la complexité que l'on trouve dans les analyses de l'éloignement (voir le mode de calcul du coefficient de périphéricité présenté dans le tableau n° 6) semble s'évanouir lorsqu'on adopte un point de vue opératoire souvent entièrement porté par l'idée selon laquelle une réduction de la distance par l'amélioration du service de transport permet d'en atténuer les effets délétères. Un peu comme si les transports possédaient le pouvoir de rendre les périphéries plus centrales...

Carte n° 1 : Représentation de l'Europe d'après le schéma centre/périphérie



Source : Durand, Levy et Rétaillé, 1993.

Ne sachant combien coûte l'insularité, on est contraint de s'appuyer sur la périphéricité, mieux cernée, pour produire une analyse des caractéristiques des îles. Cette dernière est présentée dans le tableau n° 6 qui évalue la périphéricité de capitales ou de grandes villes d'îles de l'Union européenne par rapport au cœur de l'Europe qui, pour des raisons à la fois géographiques et symboliques, a été localisé à Maastricht. La mesure de la distance retenue s'exprime en temps du trajet routier d'un semi-remorque entre le point central et chacune des destinations identifiées. On obtient ainsi une bonne représentation de l'impact de la périphéricité sur le fonctionnement et les performances internes d'une économie indépendamment de facteurs exogènes comme le tourisme ou les délais nécessaires à l'obtention d'une aide européenne. Le niveau du coefficient reflète la structure quantitative et qualitative de chaque trajet ; il est donc influencé par le ratio mer/route, par la fréquence et la vitesse des traversées, le temps d'attente ou encore le type de navires utilisés (Roll-on/Roll off, porte conteneurs...).

Tableau n° 6 : Coefficients de périphéricité

Arrivée	Distance réelle (km)	Temps réel* (h:mn)	Temps virtuel* (h:mn)	Distance virtuelle* (km)	Coefficient de périphéricité*
Ajaccio	1 444	31:45	19:38	2 678	1,62
Cagliari	2 092	46:34	28:27	3 425	1,64
Kerkira	2 198	49:22	29:53	3 631	1,65
Visby	1 507	36:43	19:22	2 700	1,79
Palma	1 544	38:08	21:00	2 805	1,82
Héraklion	2 921	78:52	39:43	5 801	1,99
Mytilini	2 888	92:22	39:16	6 794	2,35
Las Palmas	3 520	114:51	47:52	8 447	2,40
El Hierro	3 725	141:51	50:39	9 889	2,65
Formentera	1 669	62:14	21:29	4 518	2,71
Iraklia	2 734	108:28	38:16	7 751	2,84
Ponta Delgada	3 649	164:18	49:37	12 084	3,31
Porto Santo	3 177	153:18	44:01	11 066	3,48
Corvo	3 649	398:18	55:49	26 041	7,14

**Temps Réel* : somme des temps de trajet, des attentes et des fréquences (durée moyenne entre deux liaisons) ; *Temps Virtuel* : temps nécessaire pour parcourir la distance réelle à la vitesse moyenne sur terre ; *Distance Virtuelle* : distance potentiellement parcourue durant le temps réel du trajet à la vitesse moyenne terrestre ; *Coefficient de périphéricité* : temps ou distance virtuels divisés par temps ou distance réel.

Source : Eurisles.

Le tableau n° 6 confirme bien l'intuition selon laquelle les îles sont "lointaines". En ce qui concerne la Corse, la rupture induite par la distance augmentée par la présence de la mer est patente. Mais, situé dans la toute première partie du classement, le coefficient de périphéricité de l'île est plutôt moins important que la moyenne qui se situe à 2,70 et de la médiane égale à 2,32. Même en se concentrant sur la Méditerranée occidentale, on s'aperçoit que

la Corse est plutôt plus proche du centre que Cagliari, Palma et Formentera. Elle est vraisemblablement plus périphérique que Palerme puisque la Sicile a développé un système de transport qui privilégie fortement le routier (pour des raisons diverses, dont la puissance des compagnies de transport routier, les systèmes dits Ro-Ro pour Roll-on/Roll-off y sont fort développés)⁹.

L'insularité est irréductible à un débat sur le système de transport dans la mesure où la distance ne constitue pas la seule caractéristique des îles. Condition nécessaire mais pas suffisante de la périphéricité, l'éloignement du cœur des réseaux d'échanges doit être approfondi pour comprendre le handicap économique qui touche la Corse.

3.2. Le syndrome d'insularité

Empruntée à la biogéographie qui dès les années soixante a reconnu que le modèle général de peuplement des milieux insulaires possédait un pouvoir explicatif à la compréhension de certains écosystèmes terrestres, cette expression recouvre les différentes caractéristiques propres de l'île qui confère à cette dernière une vulnérabilité si particulière. L'objectif n'est plus ici de prendre la grande économie continentale pour référent et de rapporter les caractéristiques insulaires à cette norme implicite. Il s'agit au contraire de repérer des points caractéristiques de toute Petite Économie Insulaire et de lui conférer un certain nombre d'attributs spécifiques.

a) Diversité des activités

"A surface égale, il y a toujours moins d'espèces sur une île que sur le continent". On l'a plusieurs fois souligné, les îles ne sont capables de faire naître et survivre qu'un petit nombre d'activités, ce recentrage sur quelques secteurs conférant à leur structure productive cette allure si spécifique d'économie sous-développée. La Corse, par exemple, compte un bien plus faible nombre de secteurs d'activités qu'une région équivalente sur le continent. Plus précisément, elle abrite moins de secteurs différents que la côte méditerranéenne qui, elle-même, en compte moins que l'ensemble de la France, à son tour moins diversifiée que la totalité de l'Union européenne. Dans un système économique donné (pays développés, pays en développement, pays émergents) cette relation positive entre la surface d'un territoire et le nombre d'activités qu'il abrite est bien connue.

Encore faut-il souligner que si le nombre d'activités diminue en même temps que la taille de l'espace considéré, l'opération de réduction n'est pas de même ampleur pour l'ensemble des composantes. Les secteurs présents dans les îles ne forment pas, loin s'en faut, un sous-ensemble quelconque composé

⁹ Peraldi (1998 et 2002) rend compte du système de transport, de ses caractéristiques et de son coût.

d'éléments aléatoirement sélectionnés dans le système supérieur (nation ou zone d'échange). Les branches constitutives de l'économie corse, comme de toute économie insulaire d'ailleurs, se retrouvent dans n'importe quelle autre économie de dimension plus importante, (services aux particuliers, services publics, commerce de proximité, agro-alimentaire...). Comparées à leurs homologues de grande taille, les Petites Économies Insulaires possèdent souvent une activité économique sans spécificité, ce qui est nuisible à la création de valeur.

b) Amplitude économique

Mais la diversité des activités n'est pas la seule en cause lorsqu'il s'agit de caractériser l'économie insulaire car, en outre, dans les îles, la spécialisation de chaque entité constitutive du tissu productif est moindre que sur un continent. C'est vraisemblablement pour cette raison que le débat sur la polyactivité y revêt une importance qu'il est loin de présenter dans aucune autre région de France continentale, en zone de montagne excepté, mais ces territoires ne s'assimilent-ils pas à des isolats ? On trouve ainsi dans les îles une sur-représentation des entreprises "généralistes", sans grande spécificité, à large couverture de marché. On parlera à leur propos d'unités à large amplitude économique.

Les illustrations sont nombreuses : fermes-auberges de l'agro-tourisme, hommes-filières dans le secteur agro-alimentaire qui cultivent ou élèvent, transforment et vendent leurs produits, multiples ruraux combinant la fourniture de produits variés sans autres liens directs que l'achat par les ménages ou encore épiceries points-verts qui se voient confier par un réseau bancaire mutualiste bien ancré dans le monde rural les tâches liées à la collecte et distribution de liquidités. Ce moindre degré de spécialisation des unités constitutives du tissu productif s'explique par l'alternative entre les inaccessibles économies d'échelle d'une part et leur symétrique, les économies d'envergure, qui traduisent un effet de gamme d'autre part. Lorsqu'une entreprise ne parvient pas à bénéficier des avantages que lui confère une large part de marché, elle peut tenter de compenser ce désavantage quantitatif par une stratégie reposant sur la qualité des produits et services proposés à la clientèle. Manifestation appauvrie d'une véritable stratégie de diversification du risque, cette attitude repose sur le pari que tout ne peut pas aller mal en même temps et donc que des compensations peuvent s'opérer entre les différents "départements" de l'entreprise.

Dans le même ordre d'idées, on observe également que les entreprises présentes dans les PEI présentent un couple (produit, marché) dont les contours sont plus flous que celui des entreprises appartenant à des systèmes économiques plus vastes. La segmentation de la clientèle à laquelle procède un offreur dans une PEI est forcément moins fine que celle qu'il pourrait définir en présence d'un marché plus large. Pour lutter contre la rareté des débouchés, les firmes insulaires se positionnent simultanément sur différents segments de marché, espérant par-là même trouver une compétitivité-prix. De par ce fait, elles

deviennent inaptes à offrir des produits ou services dédiés sur lesquels la concurrence s'opère par le canal de la qualité. Les entreprises insulaires se trouvent à l'écart des mondes de production à deux niveaux. Elles sont d'abord exclues du marché des produits standards sur lesquels le prix constitue le principal élément régulateur de l'offre et de la demande et où se manifeste une forme d'incertitude locale temporelle sur les prix et les quantités parce qu'elles ne peuvent garantir une offre suffisante. Elles sont ensuite coupées de la plupart des marchés spécialisés régis par la qualité et peu soumis à l'incertitude dans la mesure où l'engagement porte davantage sur les méthodes et moyens que sur le résultat. Alors qu'elles sont capables de "faire sortir" un produit présentant une certaine matérialité physique accessible de l'extérieur par le biais d'une transaction, leur faible amplitude économique les conduit à demeurer en dehors de l'échange, c'est à dire du monde des conventions économiques.

c) Pression concurrentielle

Corollaire des points précédents, les densités de population d'entreprise sont plus élevées dans les îles que dans les économies continentales. Ainsi, dans les secteurs dominants en Corse, le nombre d'entreprises représente un poids plus important que celui des unités exerçant la même activité sur un espace continental équivalent. La comparaison avec le Limousin est pertinente dans la mesure où cette région possède une structure économique assez proche de celle de la Corse : un parc d'environ 30 000 entreprises (4 000 industrielles, 4 500 dans la construction, 8 470 du secteur commerce et 12 854 dans les services) qui, à plus de 90 % emploient moins de 10 salariés et dont la moitié n'en compte aucun.

Tableau n° 7

Secteur	Entreprises du secteur/parc de référence (en %)	
	Corse	Limousin
Industrie Agricoles et alimentaires	34	27
<i>dont boulangerie-pâtisserie</i>	25	19
Industrie des biens d'équipement	15	11
Industrie des biens de consommation	33	21
<i>dont industrie de l'ameublement</i>	6	5
Gros œuvre	48	22
<i>dont maçonnerie</i>	47	19
Second œuvre	44	33
Services aux particuliers	16	13
Services aux entreprises	17	8

Source : INSEE Corse et INSEE Limousin.

La densité des entreprises par secteur, qui peut également s'analyser comme un indicateur de pression concurrentielle, est étroitement liée à la moindre diversité de l'activité économique. Les niches de marchés étant peu

nombreuses, les entreprises insulaires s'y précipitent, ce qui conduit à une plus forte turbulence de la démographie d'entreprises. En effet, la taille globale du marché progressant peu, l'arrivée de nouveaux entrants provoque systématiquement la réduction de la part de marché occupée par les firmes en place, la forme ultime de cet amoindrissement de la surface industrielle et commerciale étant la disparition de l'entité. A ce surcroît de pression observé dans ces économies insulaires correspond une nette rareté, voire une absence complète de compétiteurs sur certains secteurs (génie climatique et domotique dans le bâtiment, toute l'industrie lourde, le génie informatique...).

d) Intensité du rayonnement

Généralement, les entreprises implantées dans des îles comptent un faible nombre d'établissements à l'extérieur de la région et manifestent un dynamisme à l'exportation moindre que les firmes continentales. La sédentarité de la plupart des entreprises implantées dans les îles est bien connue. Ces espaces abritent pour l'essentiel des entreprises qui ne comptent qu'un établissement et les sièges sociaux possédant des établissements localisés hors de l'île y sont généralement rares. Ainsi, non seulement les entreprises insulaires ne contribuent guère à promouvoir les produits locaux en dehors de leur lieu de fabrication mais en outre, cantonnées à l'intérieur des limites de leur territoire, elles bénéficient peu d'un progrès technique incorporé aux échanges qui pourrait être rapatrié, assurant ainsi une évolution des unités strictement locales. Plus important encore, l'immobilité géographique porte en elle-même les germes de sa reproduction pour des raisons qui, ici encore, relèvent d'une logique d'apprentissage organisationnel. On peut supposer que dans le cas où existerait un polymorphisme des entreprises figurant à l'intérieur d'un même secteur, les unes exportant alors que les autres limitent leur zone de chalandise au marché local, un nouvel arrivant pourra s'inscrire dans l'une ou l'autre des stratégies, exporter ou ne pas exporter lui paraissant également plausible, pour peu que la nature de ses produits et de son activité s'y prête. En revanche, dans le cas où l'ensemble des compétiteurs installés ne manifestent que des stratégies locales, celles-ci vont être considérées comme naturelles donc immuables, ce qui est propice au développement d'une certaine forme de mimétisme. Petit à petit, conformément à la théorie évolutionniste enrichie des enseignements de la génétique, les caractères dominants se transmettent à l'ensemble de la population, ici des entreprises, qui tendent donc toutes à être ou à devenir sédentaires.

e) Taille des entreprises

Les petites économies insulaires possèdent un parc d'entreprises manifestant une faible dispersion autour de la taille moyenne. En Corse, la totalité de la population des entreprises, autres que les exploitations agricoles, se situe en deçà de la barre des cinquante salariés, la taille médiane se situant autour d'un salarié. La comparaison avec le Limousin confirme une nouvelle fois la

différence structurelle entre les deux types d'espaces. Le Limousin abrite en effet une population d'entreprises dont la répartition par taille se révèle bien plus dispersée puisque l'on y trouve des entreprises de plus de cinq cents salariés pour une taille médiane située autour de quatre employés. Cette distorsion de la répartition par taille est typique du clivage Nord-Sud puisque les régions européennes situées au-delà d'une horizontale passant par Lyon abritent des entreprises en moyenne plus grandes que celles qui sont localisées dans le Sud. Cumulant les deux aspects, il n'est pas surprenant que les îles du Sud de l'Europe comptent une très grande majorité d'hypofirmes dans leur parc d'entreprises.

Cette concentration d'unités de production de biens et services qui s'apparentent davantage à l'artisanat qu'à l'industrie dans les espaces insulaires relève d'une sorte de "nanisme des grands", lequel induit un biais important dans la perception de l'entreprise. Les structures de gouvernance et l'impact sur la croissance des entreprises comptant un salarié, d'une part, et des entreprises médianes, d'autre part, n'ont en effet rien de commun. Les premières concentrent les aspects productifs, commerciaux, financiers et éventuellement tactiques aux mains d'une seule personne. Submergée par les tâches urgentes, celle-ci ne peut intégrer le temps, ce qui l'empêche de développer une vision stratégique à long terme. Définies comme des micro-entreprises, elles ne peuvent exercer qu'un micro-impact sur le comportement de l'ensemble du système, ce qui ne les empêche pas, bien entendu, de dégager un bon niveau de rentabilité puisque ces mini-structures sont en cohérence avec les mini-marchés sur lesquels elles se situent. Comptant plusieurs départements d'activité spécialisés dans la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'actions spécifiques, les firmes moyennes présentent un mode de structuration interne et un système de gestion de leurs partenaires externes plus élaboré, les méthodes auxquelles elles recourent (flux tendus, gestion de projet, qualité...) étant souvent diffusées auprès des clients et fournisseurs. Aussi, non seulement en raison de la valeur qu'elle est à même de créer mais parce qu'elle pèse davantage sur le système, une entreprise moyenne possède une capacité à orienter la trajectoire de l'économie plus importante qu'un grand nombre d'hypo-entreprises, même si ces dernières comptent au total un nombre de salariés supérieur ou égal à une firme de plus grande taille. Peuplées presque exclusivement de micro et petites entreprises, les îles perdent ce référent et, par un biais d'optique, considèrent sur un même pied d'égalité, au prétexte qu'elles possèdent le même statut juridique, les très petites entreprises et les moyennes.

CONCLUSION

Dans le cas d'une Petite Économie Insulaire, pour un niveau de débouchés local donné, on doit considérer que l'implantation de nouveaux secteurs ne sert à rien d'autre qu'à faire disparaître ceux qui existaient préalablement. Cette conclusion inspire deux réflexions. Tout d'abord, des actions visant à modifier la structure interne d'une Petite Économie Insulaire et à promouvoir une

diversification comme moyen de réduire la dépendance par rapport à l'extérieur ne peuvent générer d'effets positifs que si elles sont accompagnées de mesures permettant d'accroître la zone de chalandise. Cela suppose d'atténuer l'isolement et de permettre aux entreprises d'accéder à des marchés externes, afin de les débarrasser du poids de la contrainte d'absorption de la production par le seul marché local. Ensuite, puisque la petite taille et la périphéricité sont des caractéristiques structurelles, seules des mesures de même nature peuvent permettre d'en réduire les conséquences sur le fonctionnement de l'économie. Aussi, c'est au prix d'une action durable sur les caractéristiques essentielles d'une Petite Économie Insulaire que sont l'éloignement et l'étroitesse du marché que peuvent être envisagés un changement des règles de fonctionnement, une modification de régime économique et une amélioration des ses performances.

Qu'en déduire à propos des politiques économiques mises en œuvre en région Corse. Tout d'abord qu'elles ne sont pas parvenues à combler l'écart entre les indicateurs de richesse, d'une part, et les indicateurs de performance, d'autre part, entre la Corse et les autres régions françaises. Ensuite, qu'elles ne sont pas parvenues à modifier le modèle économique de référence de l'île. Économie de rente administrative depuis la première guerre mondiale, la Corse n'a pas quitté cet état en dépit des aides nombreuses au développement dont elle a pu bénéficier. Celles-ci n'ont en fait contribué qu'à créer des effets de nature pécuniaire, essentiellement perceptibles sur le trésorerie des entreprises (l'impact de la zone franche actuelle est la dernière illustration en date de ce phénomène) sans pour autant générer de changement structurel observable sur la composition du tissu productif ou la recherche-développement dans l'économie. La question de la reproduction des conditions locales d'une croissance endogène ne peut faire l'impasse sur l'insuffisance des processus de productivité et de compétitivité, des conditions d'offre et de l'ouverture de l'île aux investissements directs étrangers.

RÉFÉRENCES

- Acs Z., Audretsch D.B. et Feldman M.P., 1991, "Real Effects of Academic Research, Comment", *American Economic Review*, 82 (2), p. 363-367, Mars.
- Assemblée de Corse, 1998, *Rapport sur l'évaluation de la mesure "bonification des intérêts des emprunts"*, CRITT Corse Technologie, Août.
- de Barry C. et Savoye B., 1994, "L'innovation dans les petites entreprises industrielles", dans *Les chiffres clés de l'innovation 1993-1994*, SESSI, Dunod, Paris.
- Beltramo J.P., Paul J.J. et Perret C., 1999, "Le recrutement des chercheurs et l'organisation des activités scientifiques dans l'industrie", communication aux Journées de l'AFSE 1999, Nice-Sophia Antipolis, 23 p.

- Bourdon J., 1999, "Une lecture de la capacité d'innovation des régions françaises à travers les mouvements de main-d'œuvre des ingénieurs de R&D", *communication au XXXV^{ème} colloque de l'ASRDLF*, Hyères, Septembre.
- Carrincazeaux C., Lung Y. et Rallet A., 1997, "De la localisation à l'organisation spatiale des activités de R&D des entreprises. Hypothèses théoriques et résultats empiriques dans le cas de la France", communication au XLVI^{ème} Congrès de l'AFSE, Paris, 18-19 septembre.
- Catin M., 1995, "Les mécanismes et les étapes de la croissance régionale", *Région et Développement*, n° 1, p. 11-28.
- Catin M. et Ghio S., 1999, "Les étapes du développement régional : un modèle d'économie géographique", dans Catin M., Lesueur J.Y. et Zenou Y., *Emploi, concurrence et concentrations spatiales*, Economica, Paris.
- Catin M., 2000, "La croissance régionale, mode d'emploi", *Problèmes Économiques*, n° 2661, 19 avril.
- Crusol J., Hein P. et Vellas F. (éds.), 1988, *L'enjeu des Petites Économies Insulaires*, Economica, Paris.
- Cullioli G.X., 2000, *La Corse aux Rapports*, DCL, Ajaccio.
- David, P.A., Hall B.H. et Toole A.A., 1999, "Is Public R&D Complement or Substitute for Private R&D? A Review of Econometric Evidence", to be published in a special issue of *Research Policy* on "Technology Policy Issues".
- de Miras C., 1987, *L'économie martiniquaise: développement sans croissance ; Iles tropicales : Insularité, insularismes*, Collection "Iles et archipels", Centre de Recherche sur les Espaces Tropicaux, n° 8, p. 399-417.
- Durand M.F., Lévy J. et Retaillé D., 1993, *Le Monde, espaces et systèmes*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques et Dalloz, Paris.
- Duysters G. et Hagedoorn J., 1995, "Strategic Group Formation and Inter-Firm Networks in the International Information Technology Industry", *Journal of Management Studies*, Vol. 32, n° 3.
- Hannoun M., 1998, "Les produits intérieurs bruts régionaux entre 1982 et 1996 : croissance et fluctuations", *INSEE Première*, n° 616, Novembre.
- Klein S.J. et Rosenberg N., 1986, "An Overview of Innovation", dans Landau R. et Rosenberg N. (éds.), *The Positive Sum Strategy: Harnessing Technology for Economic Growth*, National Academic Press, Washington, D.C.
- Levratto N., 2001, *Économie de la Corse : y a-t-il une vie après la rente ?*, Éditions Albiana, Ajaccio.

- Levratto N. et Filippi M., 2001, "L'histoire industrielle de la Corse : prise en compte du temps long et du temps court dans les cycles économiques", à paraître dans Musée de la Corse, *Savoirs et savoir-faire industriels en Méditerranée Occidentale XVI^{ème}-XX^{ème} siècles*, Corte.
- Lhuillery S. et Templé P., 1994, "Du financement de la R&D à celui de l'innovation", dans *Les chiffres clés de l'innovation 1993-1994*, SESSI, Dunod, Paris.
- Lundvall B.A. et Johnson B., 1994, "The Learning Economy", *Journal of Industry Studies*, 1(2), p. 23-42.
- Maurel F., 1996, *Évolutions locales de l'industrie 1982-1992 et convergence régionale, quelques résultats empiriques sur données françaises*, Direction de la Prévision, Document de Travail, n° 96-6, 23 p., Juin.
- Maurseth P.B. et Vespagen B., 1998, "Knowledge Spillovers in Europe and its Consequence for Systems of Innovation", communication au *workshop "Technology, Economic Integration and Social Cohesion"*, Gothenburg, Suède, 4-6 juin.
- Mustar P., 1999, "Le potentiel de recherche des régions françaises : vue d'ensemble", *Lettre de l'OST*, n° 17, p. 4-12, Automne.
- OCDE, 1996, *L'économie fondée sur le savoir*, rapport GD(96)102, 47 p.
- OCDE, 1997, *Proposed Guidelines for Collecting and Interpreting Technological Innovation Data (the Oslo Manual)*, 2^{ème} édition, Paris.
- Paulin E., 1997, *Théories de la Spécialisation Internationale et Economies Insulaires : le Cas des Iles de la Caraïbe*, L'Harmattan, Paris.
- Peraldi X., 1998, "Le système de continuité territoriale de la Corse : coûteux, forcément coûteux", *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 2, p. 333-353.
- Peraldi X., 2002, "Accessibilité des régions périphériques de l'Union européenne et politiques publiques de transport", *Région et Développement*, n° 15.
- Poirine B., 1995, *Les petites économies insulaires: théories et stratégies de développement*, L'Harmattan, Paris.